



Demande de subvention / répartition du produit des amendes de police 2025 – création d'un trottoir et d'un parking de village rue de la Beaucoursière et sécurisation des abords du rond-point

Vu la délibération N°2020-3-14 en date du 3 juillet 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'alinéa 26° autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la population de la Commune du Château d'Oléron qui s'établit au 1^{er} janvier 2025 à 4 442 habitants ;

Vu l'inscription des crédits correspondants sur le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'intérêt d'offrir de meilleures conditions de sécurité aux piétons qui empruntent la rue du Viaduc, qui constitue l'axe principal du village le plus peuplé de la commune ainsi que de proposer un parking pour réguler le stationnement sauvage aux abords des habitations, ainsi que la reprise de la voirie à proximité du rond-point du secteur ;

Vu la proposition du Syndicat de voirie, qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, pour un montant de 35 585,39€ HT ;

Vu le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT / opérations de mise en sécurité / création d'un trottoir et d'un parking de village rue de la Beaucoursière et sécurisation des abords du rond-point			
Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
installation de chantier	450,00 €	produit des amendes de police	17 792,70 €
création d'un parking	13 520,00 €	Commune	17 792,70 €
création d'un trottoir	15 309,00 €		
sécurisation d'une portion de voirie	6 306,39 €		
Total HT	35 585,39 €		35 585,39 €

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite une subvention de 17 792,70 € au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025 pour la création d'un trottoir et d'un parking de village route du Viaduc.

Le 18 février 2025
Le Maire,
Michel PARANT

